



CALVADOS

Numéro 604 - janvier 2022

Courrier de l'UD 14

<https://www.facebook.com/udcgt14/>

<https://www.calvados.cgt.fr>

Déposé le 21/01/2022

CAEN PIC

P4

LA POSTE
DISPENSE DE TIMBRAGE

**AUGMENTER
LES SALAIRES
MAINTENANT !**

Le 27 janvier Tous mobilisé !

Agenda

27 janvier

**Journée nationale de grèves
et de manifestations**

Salaires, Emplois, Conditions de travail

03 mars

Journée d'étude

Temps de travail/ Salaires

Imprimé par nos soins

Directeur Publication : Jean Jacques Morel Poirier

N° commission paritaire : 1122 S 06277 - N° ISSN : 2496-5065

Le Courrier de l'UD 14, 8, Rue du colonel Rémy 14000 Caen

Téléphone : 02.31.83.68.25 Mail UD CGT 14 : ud14@cgt.fr

Site internet : <https://calvados.cgt.fr>

Pour écrire au journal : courrier.ud1404@orange.fr



Le 27 janvier 2022

**AUGMENTER
LES SALAIRES
MAINTENANT !**

Le 27 janvier prochain, nous avons décidé collectivement de construire une mobilisation nationale interprofessionnelle sur les salaires et l'emploi.

Cette journée doit être également l'occasion de porter les revendications au plus près des salariés dans nos entreprises.

**Le
communiqué
adressé à
la presse
du Calvados**

**Un revenu minimum
décent
ne se limite pas
à la satisfaction des
besoins vitaux !**

**Lisieux :
10h30
Place Mitterrand

Caen :
14h00
Place St Pierre**

Au-delà de la situation spécifique de son entreprise, il faut le crier fort tous ensemble pour imposer une hausse générale du salaire minimum et des minima sociaux, et provoquer des négociations d'entreprise partout.

Gouvernement et patronat poussent l'exploitation à un niveau jamais atteint : les profits et les revenus du capital explosent. Et c'est la double peine : non seulement les capitalistes nous exploitent mais en plus ils spéculent sur les produits. En créant des pénuries, les prix augmentent très fortement (Énergie, loyers, alimentation...).

Face à ce dangereux effet « blocage des salaires et hausse des prix », il faut organiser la colère dans nos services, nos ateliers, nos administrations et entreprises en appelant à la grève et descendre dans la rue le jeudi 27 janvier prochain, fiers de nos couleurs CGT !



COMMUNIQUE DE PRESSE UNITAIRE

SALAIRES, EMPLOIS, CONDITIONS DE TRAVAIL

Le 27 janvier 2022, pour vivre, travailler et étudier dignement.

La crise sanitaire qui traverse notre pays est un révélateur de l'état de nos services publics (santé, éducation, transport, énergie, etc.), le constat est alarmant et nécessite que les salarié.es du public, du privé, les retraité.es et la jeunesse s'unissent pour imposer une société plus juste.

Les questions salariales, sociales et les conditions de vie et de travail sont au centre des préoccupations des travailleuses et travailleurs de ce pays. Dans le Calvados, les mobilisations se multiplient et les salarié.es et leurs organisations s'organisent au plus près des lieux de vie et de travail. La réussite de la mobilisation des personnels de l'enseignement le jeudi 13 janvier dernier, en est la parfaite illustration.

Les organisations départementales CGT, FO, FSU, Solidaires revendiquent immédiatement :

- L'augmentation immédiate du SMIC porté 2000 € brut par mois,
- De réelles augmentations de salaires dans les entreprises,
- L'augmentation du point d'indice dans la fonction publique,
- Un investissement massif pour des Services Publics de qualité et de proximité (Santé, éducation, énergie, Transports, Communication, Culture...),
- Une Sécurité Sociale financée par les cotisations sociales pour préserver les prestations de l'Assurance Maladie, des Allocations Familiales, des Retraites et de l'Assurance Chômage.
- Une véritable politique de maintien et de développement industriel dans notre Département, liant développement de l'emploi et protection de la planète.

En ce sens, nous appelons à la mobilisation de toutes et tous dans le Calvados par la grève et la manifestation le jeudi 27 janvier 2022 :

- A CAEN à 14h place Saint Pierre
- A LISIEUX, 10h30 place François Mitterrand

Des assemblées générales peuvent se tenir dans les entreprises et administrations afin d'intégrer à cette journée interprofessionnelle, les revendications locales au plus près des salarié.es et de réfléchir d'ores et déjà aux suites à donner à cette mobilisation.

A Caen, le 17 janvier 2022

AUGMENTER LES SALAIRES MAINTENANT !!!

Edito

Par Jacques AMBROISE,
Secrétaire Général
de l'Union Départementale
CGT du Calvados



Permettez-moi de vous adresser au nom de la Commission Exécutive de l'UD CGT du Calvados et de moi-même, tous mes vœux pour cette nouvelle année pour vous et vos proches, que tout le monde puisse vivre dans un monde de justice, de paix et de libertés.

En ce début d'année et face à cette crise sanitaire, les vœux de l'UD sont annuler en espérant pouvoir dans les plus délais se réunir en présentiel dans nos réunions et initiatives.

La crise sanitaire, économique, sociale, écologique et démocratique que nous traversons actuellement illustre avec force la faillite du système actuel. Face à ses effets dévastateurs, la responsabilité du syndicalisme est de proposer des alternatives à ce système qui détruit les solidarités, distribue la misère pour le plus grand nombre, concentre les richesses entre quelques mains et ruine la nature.

Comment accepter les scandaleuses et indécentes injustices d'un système qui, après avoir asséché l'hôpital et entravé les capacités de la recherche publique, organise les soutiens aux entreprises sans contreparties, transfère directement l'argent public aux multinationales du médicament sans envisager les réquisitions et la gratuité des vaccins ?

Dans le même temps, derrière la communication présidentielle, la CGT déplore que rien ne soit dit et fait pour stopper l'hémorragie des emplois actuels dans l'industrie. Des sites industriels continuent d'être délocalisés ou fermés. Rien n'est dit sur les interdictions des licenciements boursiers, ni sur l'encadrement des dividendes.

Les actes, c'est maintenant !!!

Pour la CGT, la réindustrialisation du Pays passe aussi par le développement des Services Publics sur l'ensemble du territoire afin qu'ils soient au service des citoyens. Cela favorise l'aménagement et le développement des infrastructures indispensables à l'Industrie.

Les mouvements sociaux, les mobilisations ont permis de mettre en avant par exemple les questions salariales dans le privé comme dans le public avec l'annonce d'une douzième année de gel du point d'indice. Mais également la revalorisation des pensions avec la manifestation nationale des retraités, le 2 décembre dernier qui devrait dynamiser d'autres initiatives prochainement.

Nos arguments et propositions sont clairs et précis, ils s'appuient sur une réalité et un vécu des salariés que personne ne peut contester.

La CGT propose un véritable plan de rupture avec, entre autres, la réduction du temps de travail à 32 heures, la Sécurité Sociale intégrale, une reconquête industrielle, de nos services publics et l'augmentation des salaires, pensions et minima sociaux.

Un plan de rupture constituant un véritable projet de société solidaire, conjuguant urgence sociale et urgence environnementale.

A cette occasion, une nouvelle journée interprofessionnelle de grève et de manifestation construite en intersyndicale CGT / FO / FSU / Solidaires / mouvement lycéens et de jeunesse est prévue **le 27 janvier**. Cet appel porte comme revendication centrale les salaires et l'emploi au cœur des préoccupations des travailleurs et travailleuses du secteur public comme du privé.

Afin d'aller au débat avec les salarié.e.s. dans les entreprises et les services, la CGT a édité du matériel (fiches revendicatives, tracts, affiches) je vous invite à vous en servir et à retrouver tous ses éléments sur le site confédéral, départemental pour former et informer les syndiqués et les salariés pour gagner le rapport de force et la réussite de cet appel, qui nous l'espérons tous est le début d'un processus que nous souhaitons engager pour gagner des conquêtes sociales, et mettre fin à ce cannibalisme du capital et du patronat envers la classe ouvrière que les travailleurs subissent au quotidien.

BONNE MOBILISATION !!!





Qu'est-ce que le mandat de Conseiller Prud'hommes ?

Les militants-es CGT conseillers-es prud'hommes ont en charge de faire avancer et respecter les droits des salariés, qu'ils soient cadres, ouvriers ou employés, français ou immigrés.

Les conseils de prud'hommes sont des juridictions spécialisées en matière de droit travail, chargées de concilier ou de juger les litiges relatifs au contrat individuel de travail.

Ce sont des tribunaux paritaires composés de « juges non professionnels », désignés pour moitié par les employeurs et pour moitié par les syndicats, le conseiller prud'hommes prête serment.

L'organisation du conseil des prud'hommes est répartie en sections (industrie, commerce, encadrement, agriculture, activités diverses).

Les militants-es CGT conseillers-es prud'hommes conservent leur emploi pendant l'exercice de leur mandat. L'employeur doit leur laisser le temps nécessaire à l'accomplissement de leurs fonctions, et leur accorder un congé rémunéré afin qu'ils puissent suivre des formations.

Quand démarrera la nouvelle mandature ?

Après un allongement d'une année de la mandature actuelle, la prochaine débutera en 2023 et sera exceptionnellement d'une durée de 3 ans. (le COVID ayant bouleversé les élections des TPE il a fallu allonger la mandature 2018-2022 d'un an et réduire celle de 2023-2026)

Quel est le nombre de sièges par organisation syndicale ?

Les résultats de la représentativité par département ne seront connus qu'à la mi-février néanmoins nous devons déjà nous mettre en ordre de marche pour la recherche de candidats pour le mandat de Conseiller Prud'hommes pour la nouvelle mandature de 2023-2025.

Nous savons déjà que nous avons une obligation de parité ce qui signifie que les listes de candidats pour chaque conseil devront compter autant de femmes que d'hommes.

A ce jour nous connaissons le nombre total de sièges par Conseil de Prud'hommes sans répartition par organisation syndicale de salariés voir tableau ci-contre :

	Industrie	Commerce	Activités Diverses
Caen	13	18	10
Lisieux	7/9	8/9	4/9

	Encadrement	Agriculture	TOTAL
Caen	9	3	53
Lisieux	4/8	3/5	26

Quels sont les critères retenus par la CGT du Calvados ?

L'UD en s'appuyant sur ses statuts, la charte de l' élu et mandaté et les critères confédéraux, a validé les critères suivants pour l'activité CGT de la-le futur-e conseiller-ère prud'hommes :

- Etre syndiqué-e et avoir effectué la formation CGT niveau 1,
- Veiller à ce que les mandats détenus ne nuisent pas à l'activité syndicale,
- Tendre à des listes paritaires dans chaque section,
- Veiller au rajeunissement des mandats,
- Veiller à une bonne répartition géographique et professionnelle,
- Présentation des candidatures par les syndicats,

Quels sont les engagements des futurs conseillers prud'hommes ?

- Inscription des candidats dans l'activité du DLAJ14,
- Participer à la vie de son syndicat et de la CGT (UL, UD),
- S'engager à respecter la charte de l' élu et mandaté,
- Suivre les formations dispensées par PRUDIS,
- Se former et s'informer tout au long du mandat,
- Rendre compte de son mandat.

Une présentation du mandat aura-t-elle lieu ?

Afin de répondre aux questions sur ce mandat, l'UD a prévu une journée de présentation du mandat le **10 mars 2022**, venez nombreux !



Journée de colère

Le 13 janvier les personnels de l'éducation étaient en grève !

Face au mépris du ministère de l'éducation nationale pour ses agents, un mouvement de grève unitaire et quasi spontané des personnels de l'éducation a été très suivi dans le Calvados. Le SNUipp, et derrière lui la toute la FSU, étaient à l'initiative, mais c'est bien de la base qu'est parti ce mouvement. La CGT Educ'action avait pressenti cette vague, puisque dès la semaine précédente, certains syndicats départementaux CGT de l'éducation nationale avaient déjà appelé à la grève.

Au-delà de la dénonciation des protocoles sanitaires, les revendications ne manquaient pas, car dans l'école de Blanquer : rien ne va plus !

Chose extraordinaire, une intersyndicale regroupant toutes les organisations syndicales (à l'exception de la CFE-CGC) appelait, sinon à rejoindre le mouvement, au moins à le soutenir.

En Normandie, l'Académie évoque 25,5 % de grévistes, selon une moyenne générale pondérée. Il y aurait en réalité, 38,9 % de grévistes chez les enseignants du 1er degré, et 23,1 % chez les enseignants du second degré. On peut facilement rajouter 10 points à cette estimation. Les collègues du second degré, moins concernés par la problématique de la mise en place des protocoles successifs s'est tout de même senti concerné, car inquiet pour d'autres motifs (les documents préparatoires de Dotations des établissements sont tombés le mardi.). On aura aussi vu pas mal de personnels des collèges et des lycées dans le cortège (très remontés contre les E3c). Mais ce sont surtout les écoles qui étaient fermées.

Environ 1500 manifestants selon la police, 2 000 enseignants et personnels scolaires selon les journalistes sur place, et 2500 selon le comptage de l'interpro-CGT (venue soutenir la manif).

Cette journée de mobilisation intervient dans un contexte d'épuisement général. Et pas seulement à cause du protocole



sanitaire. Nous avons pu constater un énorme écart entre le nombre de grévistes et les présents à la manif. Tout simplement parce que les collègues nous ont avoué s'être... reposés ! C'est dire l'état de santé (et pas sanitaire) de la profession !

Une manifestation aussi soutenue par des parents d'élèves, présents en nombre, majoritairement d'accord pour dénoncer le manque d'effectifs et de moyens dans l'Éducation nationale.

Il fallait y aller, c'est évident, on ne perd jamais à marquer son mécontentement par la reprise de sa liberté de ne pas travailler.

Les collègues nous ont déjà fait part de leur déception quant aux annonces qui ont suivi le soir-même. Beaucoup n'ont pas l'expérience de la grève et pensaient que c'était comme le café : instantané.

La CGT Educ'action pousse désormais partout à la mobilisation du 27/01, une date interprofessionnelle en laquelle on place beaucoup d'espoirs pour que ce soit la première étape d'un mouvement de printemps qui amène à véritablement infléchir la politique gouvernementale vis à vis de l'école, avec on l'espère l'appui indispensable des parents (-électeurs). On a jusqu'à avril.

Par **Raphaël JOLY**

Secrétaire Départemental de la CGT Educ'action Calvados.

Le 11 janvier les personnels de la Santé et du Médico-Social manifestaient !

Le Titanic hospitalier a commencé à prendre l'eau depuis bien longtemps et va très vite sombrer

Souvenez-vous du « quoi qu'il en coûte » de la « macronie », devant l'hôpital de campagne en mars 2020 ...

Résultat :

- 5 700 lits fermés pendant depuis le début de la pandémie ...
 - Obligation vaccinale pour les hospitaliers sous peine de suspension alors que les hopitaux manquent cruellement de personnel...
 - Obligation vaccinale pour tous sous réserve du pass vaccinal... diviser pour mieux régner ?
 - Soignant épuisés, vidés, maltraités
 - Accès aux soins de plus en plus limités ... fermetures de lits par décision des tutelles, fermetures par manque de personnel, multiplication des arrêts maladie, démissions ...
 - 2 millions de cas positifs en France, en moins de 10 jours
- Ça suffit !

Une grosse victoire aujourd'hui pour une AS et la CGT du CH de Vire. Admise en IFSI (école d'infirmière) à Vire, la direction, lui reprochant un arrêt maladie avait subitement décidé de refuser le paiement de sa formation !!!

Après une rencontre organisée avec l'agent, la CGT et la directrice des soins l'agent a finalement reçu l'assurance qu'elle intégrerait bien l'école au 31 janvier et serait bien rémunérée pendant toute la durée de la formation.

Par **Marielle KERHARDY**



LE DOSSIER



Les repères revendicatifs

Fiche n° 12a : Un salaire minimum en France et dans chaque pays européen

La CGT propose ...

Un SMIC à 2000€ brut et des salaires minimums partout en Europe

Un salaire de base minimum au niveau du SMIC réévalué à **2 000 euros** brut pour la durée légale du travail en vigueur(1).

Point de départ de toute grille de salaires et de traitements.

Outil pour gagner l'égalité salariale entre les femmes et les hommes.

Socle minimum de référence pour l'ensemble des salarié-e-s actif-ve-s, retraité-e-s, privé-e-s d'emploi et les jeunes en contrat de professionnalisation ou d'apprentissage.

Salaire de première embauche sans diplôme et sans qualification(2).

En Europe et dans le monde, il doit être garanti à chaque salarié-e, le droit à un salaire minimum et à un pouvoir d'achat suffisant pour répondre aux besoins fondamentaux et bénéficier de sa part dans le progrès. Le montant et l'évolution de ces salaires minimums doivent prendre en compte le niveau économique du pays.

Ce qui existe aujourd'hui

En France

Le SMIC (salaire minimum interprofessionnel de croissance) est garanti par la loi (Code du travail) sous peine de sanction pour l'employeur. « *Il assure aux salariés dont les rémunérations sont les plus faibles la garantie de leur pouvoir d'achat et une participation au développement économique de la Nation* » (article L. 3231-2 du CT).

La hausse du SMIC intervient en fonction de trois critères:

- l'indexation sur l'évolution de l'indice national des prix à la consommation (article L. 3231-4);
- la prise en compte de l'évolution des salaires (la moitié des gains du pouvoir d'achat du salaire horaire moyen) (article L. 3231-8)
- le Gouvernement est tenu d'appliquer ces augmentations minimales. Il peut s'en tenir là ou proposer une augmentation plus importante (article L. 3231-10);

La revalorisation du SMIC intervient au 1er janvier.

Le nombre de salarié-e-s au SMIC ne cesse de croître alors que leur qualification ne cesse d'augmenter. 2/3 sont des femmes alors qu'elles sont plus diplômées que les hommes (3).

Pour le traitement des fonctionnaires, depuis plusieurs années, le premier niveau de traitement de la grille de rémunération est de plus en plus souvent rattrapé, voire dépassé, par le SMIC. Le nouveau gel du point d'indice depuis février 2017 amplifie cette situation (en dix ans, le point d'indice n'a évolué que de 1,20 % et de 10,36 % en vingt ans).

Sur le plan international

La convention 131 et la recommandation 135 de l'OIT (Organisation internationale du travail) spécifient que « tout membre de l'OIT qui ratifie cette convention s'engage à établir un système de salaires minima ».

La ratification de la convention 131 est un enjeu important pour protéger les salarié-e-s contre des salaires trop bas et lutter contre le dumping social.

Depuis mars 2018, seuls 54 États sur 187 États membres à l'OIT avaient ratifié la convention 131.

Pour autant, même quand celle-ci est ratifiée, l'existence d'un salaire minimum peut être relativisée :

- si la totalité des salarié-e-s du pays n'est pas couverte par le salaire minimum ;
- s'il existe des salaires minimums différents pour des groupes différents de travailleur-se-s.

(1). Voir repères revendicatifs, fiche 16

(2). Voir repères revendicatifs, fiche 12

(3). Voir repères revendicatifs, fiche 3

En Europe

Au 1er janvier 2020, 21 des 27 États membres de l'Union européenne (UE) appliquaient un salaire minimum national. Son montant variait de 312 euros par mois en Bulgarie à 2142 euros au Luxembourg. La France se situait (à 1 539 euros) à un niveau comparable à l'Irlande, la Belgique, les Pays-Bas et bien en dessous de celui du Luxembourg.

En janvier 2020, la Commission européenne a lancé une consultation des partenaires sociaux européens afin de mettre en place un dispositif de salaires minimaux en Europe. La Commission ne propose pas de fixer un SMIC unique avec le même montant dans chaque pays. Elle propose de mettre en place un mécanisme permettant que le salaire minimum corresponde à 60 % du salaire médian de chaque pays (exemple: en France, le salaire médian était de 1845 euros net en 2017).

Or, 60 % du salaire médian correspond à la définition du seuil de pauvreté, alors qu'un salaire minimum doit permettre de répondre aux besoins fondamentaux.

Moyens pour y parvenir !

Pourquoi un SMIC à 2000 euros brut ?

Dès l'origine, le taux du SMIC revendiqué par la CGT a été lié à la réponse aux besoins fondamentaux, le plus souvent incompressibles.

Au tout début, la CGT a pris comme base revendicative un budget type élaboré et adopté en 1953 par la Commission supérieure des conventions collectives (le Gouvernement devant décider du montant du SMIG, puis du SMIC, chaque année après avis de cette Commission).

Cinq principes pour redonner tout son sens au SMIC :

- le SMIC est un salaire(4)

Les compléments de rémunération et les éléments variables tels que primes, 13e mois, intéressement... ne doivent pas être pris en compte pour apprécier le respect de l'obligation de payer le SMIC;

- le SMIC est un salaire minimum

Le lien entre son niveau et le niveau des besoins pour vivre doit être régulièrement apprécié et donner lieu aux revalorisations nécessaires en plus des mécanismes légaux d'indexation.

S'agissant d'un minimum, il ne doit subir aucune diminution que ce soit pour certaines catégories, ou en fonction de l'âge, ni en cas de réduction de la durée légale de travail, ni de baisse du SMIC net en cas d'augmentation des prélèvements sociaux;

- le SMIC est un salaire interprofessionnel

Il doit s'appliquer de façon identique pour tout-e salarié-e quels que soient son emploi, ses conditions de travail et de rémunération, son secteur professionnel.

Les salarié-e-s détaché-e-s par des entreprises étrangères exerçant leur activité sur le territoire français ne peuvent donc pas percevoir un salaire inférieur au SMIC français;

- le SMIC est un salaire de croissance

Il doit assurer aux salarié-e-s une participation au développement économique du pays. À ce titre, il doit croître plus vite que l'inflation. Il doit intégrer les gains de productivité du travail réalisé à l'échelle du pays. Il doit contribuer à une redistribution de la valeur ajoutée plus favorable aux salarié-e-s.

En retour, la hausse régulière du SMIC, répercutée dans les grilles de salaires, alimentant une dynamique salariale, contribue, au travers de la consommation des salarié-e-s, à la croissance économique, favorisant le développement de l'activité et de l'emploi;

- le SMIC est un salaire horaire et mensuel

Le caractère horaire du SMIC fixe le tarif salarial minimal au-dessous duquel aucun-e salarié-e ne peut être payé-e. Cette limite ne doit connaître aucune exception.

Le caractère mensuel du SMIC conditionne la régularité de son versement, l'entrée en vigueur immédiate des augmentations et les possibilités de contrôle. Il doit être de droit public et de périmètre national.

Propositions sur les règles d'évolution du SMIC:

- Prendre en compte l'évolution des coûts des dépenses incompressibles et des besoins fondamentaux, ce qui nécessite un travail sur leur mesure;
- Accorder une progression annuelle du SMIC au moins égale à celle du taux du salaire horaire moyen;
- Répercuter automatiquement toute augmentation du SMIC sur les grilles de salaire des branches;
- Prévoir une garantie du SMIC mensuel en faveur des salarié-e-s en temps partiel imposé (5).



(4). Voir repères revendicatifs, fiche 12

(5). Voir repères revendicatifs fiches 6 et 16

Lutter contre l'isolement social !



L'isolement social est la situation dans laquelle se trouve la personne qui du fait de relations durablement insuffisantes dans leur nombre ou leur qualité est en situation de souffrance et de danger. L'isolement frappe tous les âges et toutes les conditions sociales. Les évolutions de la société ont fait progresser les situations d'isolement relationnel et de solitude subie.

Le vieillissement de la population, le chômage de masse et de longue durée, l'augmentation de la pauvreté, la monoparentalité constituent des causes majeures auxquelles s'ajoutent les accidents du parcours de vie : ruptures, veuvage, déménagement, retraite.

Une véritable mort sociale non compensée par les relations à travers les réseaux sociaux. L'exclusion numérique, la précarité, le manque de lieux de services ou de rencontres de proximité font qu'il y a diminution progressive et significative des liens de sociabilité. Cette spirale de l'isolement et de l'exclusion entraîne une « véritable mort sociale ».

Selon une étude de 2021 parmi les personnes de plus de 60ans 520 000 disent souffrir de solitude ; elles étaient 200 000 en 2019 ; la pandémie a eu un impact fort sur le sentiment de solitude. Deux millions de français disent souffrir de solitude.

Le vieillissement, la perte des relations de travail, l'éloignement des enfants, le décès du conjoint(e), la diminution des capacités motrices et sensorielles, font que les personnes âgées sont les plus touchées par la solitude.

Ces situations d'isolement entraînent de lourdes conséquences physiques, psychologiques et sociales, et favorisent la perte d'autonomie.

La Solidarité, l'entraide, l'accompagnement, sont autant de valeurs à mettre en œuvre pour parvenir à repérer les personnes en situation d'isolement et les inviter à en sortir, en étant acteurs, pas à pas.

Tout un chacun est en mesure de contribuer à cette évolution. Proches, aidants, voisins, associations, commerçants ; professionnels de l'aide à domicile, du soin, de la ville. Vivre ensemble en favorisant l'entraide, la solidarité ; l'intergénérationnel et la mixité sociale pour rompre la spirale de l'isolement social.

Parmi les préconisations du CESER normand pour lutter contre l'isolement des personnes âgées que les retraités CGT peuvent s'approprier il y a :

- Pour favoriser la vie sociale et l'accès aux activités de loisirs
- Proposer un pass « culture/sports/loisirs » à destination des seniors sur le modèle d'Atout Normandie (un Atout seniors ?)
- Inciter, d'une part, les clubs à développer une offre sportive non compétitive à destination des seniors et d'autre part les structures culturelles à davantage prendre en compte le public âgé.
- Développer la création d'ateliers de formation aux usages des outils numériques de communication et de relations sociales (tablettes, envois et réception d'image, usage de Skype.)
- Structurer l'offre touristique régionale à destination des seniors (pour une offre personnalisée, attractive, accessible et adaptée) et mobiliser ces derniers en valorisant leurs initiatives dans la production d'activités culturelles et de loisirs (connaissance du patrimoine local, fonction d'ambassadeurs...)
- Prendre en compte l'isolement social dans les schémas de l'accessibilité des services au public et des moyens de transport.

Par **Marie Ange POIRIER**

mandatée CGT au Conseil Départemental de la Citoyenneté et de l'Autonomie

Par **David CARDIN**

Secrétaire Général des cheminots

Billet d'Humeur



Dans la catégorie, « l'idiot du jour » (pour ne pas dire autre chose), je nomme le député LR Philippe GOSSELIN pour sa réaction au droit de retrait exercé ce jour (Le 18 janvier) par les cheminots et mes camarades de La CGT des Cheminots sur Caen et Cherbourg à la SNCF.

- Il tweete sans connaître évidemment le sujet, alors qu'un agent SNCF a tenté de mettre fin à ses jours
- Il prend le train très peu souvent à la vue de sa présence à l'Assemblée Nationale ces derniers mois...
- Il remet en cause un droit inscrit dans le Code du Travail et n'a évidemment aucune empathie et débute sa campagne législative par une polémique bien crasse sur les grèves et la SNCF.
- Il a voté toutes les réformes conduisant à la casse du service public SNCF et aux manques de moyens qui amènent à ce genre de situation.
- Ah oui au fait, il soutient Valérie PECRESSE et son programme de privatisations et de suppressions de 200000 fonctionnaires... imaginez l'application de cette mesure à l'hôpital et dans nos services publics ...

TRANSPORT FERROVIAIRE

Concurrence : Pas sûr que les usagers et les contribuables s'y retrouvent !

Certes des investissements ont été réalisés sur la Région, mais parallèlement, après avoir supprimé des trains sur Argentan-Granville et Caen-Rennes, M. MORIN contait poursuivre en remplaçant 5 allers et retours sur Caen-le Mans - Tours par des bus.

Fidèle soutien à la loi LOM en 2018 (loi sur les mobilités) qui a consacré la fin de la SNCF comme entreprise intégrée avec la création de 5 Sociétés anonymes, prélude au démantèlement du service public pour faciliter l'arrivée de la concurrence.

La direction SNCF s'est fait la principale alliée de cette stratégie avec la fermeture d'un grand nombre de guichets et les 125 suppressions d'emplois induites. Pour faire avaler la pilule, il avait été promis et mis en place des services de vente dans des syndicats d'initiative.

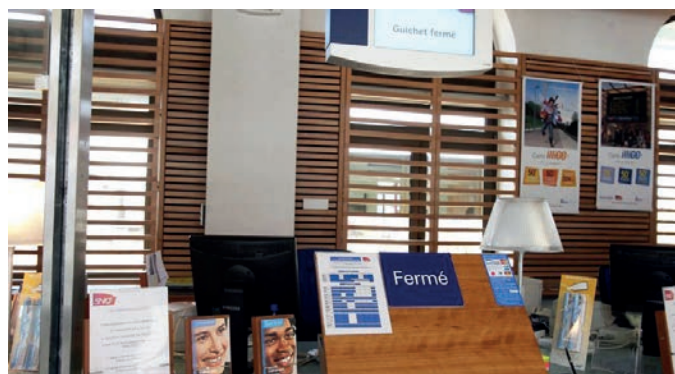
La réalité c'est que ces derniers disparaissent les uns après les autres comme à Villedieu et Avranches, obligeant ainsi les usagers à faire 30 km pour acheter un billet. C'est aussi au conseil régional que l'on doit la suppression des contrôleurs sur la ligne Rouen-le Havre et Rouen-Dieppe. Pour réaliser des économies, il fait fi de la sûreté et la sécurité à bord des trains.

On le voit, l'ouverture à la concurrence n'a d'autre but que de livrer les lignes les plus rentables aux appétits des financiers et laisser les lignes déficitaires à la SNCF. C'est ainsi que M. Muselier, président de La Région PACA a opéré pour Nice-Marseille en offrant cette ligne à TRANSDEV, alimenté par de nombreux cadeaux en termes d'investissement et de fonctionnement (matériel et atelier neufs pour 270 millions d'€, subvention de 50 millions par an et majoration du prix du kilomètre de 30% de 15 à 20 €).

Avec ce principe toutes les lignes ne trouvent pas preneur, ce qui laisse à penser que si la région Normandie souhaite concéder une ligne au privé, il lui faudra mettre la main au portefeuille pour satisfaire les exigences des multinationales du transport. C'est peut-être aussi pour cela, qu'avant de livrer une partie des lignes bas normandes au privé, il convient préalablement de faire financer l'ensemble des modernisations du réseau, du matériel et des gares avec l'argent public. C'est ce que propose le gouvernement par la voix de son Premier Ministre avec l'annonce du plan de régénération de 9000 km de lignes afin de les ouvrir à la concurrence.

Cette posture a de quoi surprendre quand dans le même temps :

- Boris Johnson, après avoir mesuré l'ampleur des dégâts de cette politique, annonce la fin de la privatisation au Royaume-Uni et renationalise le réseau en créant une nouvelle entreprise publique New Public Railways.
- La Suisse, après une étude sur la faisabilité de l'ouverture à la concurrence, a conclu à l'inefficacité d'une telle mesure et garde son service public.
- La Belgique vient de faire valoir l'article 5 du règlement européen OSP pour maintenir son entreprise ferroviaire dans le giron public.
- En Allemagne, ABELIO compagnie privée a jeté l'éponge en laissant plus de 3000 salariés et une région entière sans train, obligeant ainsi la DB à reprendre le personnel et les services qui ne sont plus effectués.



Plus de vente de billets à Villedieu les poêles

- TRANSDEV qui, faute de rentabilité suffisante met fin à ses contrats dans plusieurs pays.

Alors Pourquoi vouloir à tout prix singer des choix politiques qui ont surtout démontré qu'ils ne sont pas pertinents ?

Non pertinents au niveau économique, ni au niveau social, ces choix nous font surtout prendre du retard par rapport aux enjeux essentiels qui sont ceux liés à l'avenir de la planète en lien avec le dérèglement climatique.

Aujourd'hui, la situation exige plus d'avoir un vrai projet de développement du service public : un projet capable de mobiliser toutes les énergies pour mettre un frein à toutes les catastrophes qui s'accumulent et empirent chaque année.

Peut-on se satisfaire que l'avenir se limite à rationner l'utilisation du train ou à continuer à faire circuler des bus par pure souci de rentabilité immédiate et sans se soucier des coûts externes, alors que tout devrait conduire à investir dans le réseau et l'achat de nouveaux matériels pour augmenter la fréquence des trains sur l'ensemble des lignes afin de mieux desservir les territoires ?

Cela exige au contraire d'investir massivement et cela ne peut se limiter aux seules régions, l'État doit être l'élément planificateur et le principal financeur.

Sur notre région, l'axe Caen-Tours est un parfait exemple ! L'annonce de la Présidente des Pays-de-la-Loire qui dit vouloir faire circuler des trains à hydrogène s'inscrit parfaitement dans la stratégie libérale. En effet, sous prétexte d'un pseudo verdissement d'un moyen de transport, elle prévoit de concéder ce projet au secteur privé. Ne serait-il pas plus pertinent que les sommes engagées, représentant plusieurs centaines de millions d'euros, servent à l'électrification de l'axe Mézidon- le Mans-Tours ? Cela permettrait d'uniformiser l'utilisation du matériel et serait de nature à optimiser les investissements tout en contribuant également à faire circuler des trains de fret du Nord au Sud.

Aux côtés des syndicats CGT cheminots, le collectif citoyen prendra toute sa part pour continuer à défendre le service public ferroviaire et continuera à faire des propositions pour son développement. Il agira pour mobiliser, citoyens, usagers, associations et les élus pour s'opposer à toute volonté de livrer les lignes ferroviaires aux intérêts privés.

Par **Philippe Denolle**
Président du collectif citoyen

TRAVAUX PUBLICS



Des négociations salariales de branche !

Le lundi 13 décembre se tenait une négociation paritaire régionale concernant les augmentations de salaires pour la branche des Travaux Publics Normandie. Les syndicats CGT du secteur avaient décidé à cette occasion d'un rassemblement des leurs élus normands devant la chambre patronale accueillant cette négociation.

La participation à ce rassemblement a été bonne puisque nous étions une quarantaine, réunis devant les locaux de la FRTP (Fédération Régionale des Travaux Publics) à partir de 10h le matin. La réaction patronale ne s'est pas fait attendre puisqu'ils sont venus à notre rencontre pour nous expliquer qu'ils ne négocieraient pas sous la pression. Et que si nous ne levions pas le camp, la négociation prévue à 14h30 ne se tiendrait pas, mais qu'ils acceptaient de recevoir une délégation CGT à 14h15.

Suite au retour de notre délégation, nous avons décidé de partir afin de laisser place à la négociation sans en attendre grand-chose.

Que devons-nous penser, lorsque les patrons à leur première proposition arrivent avec 2.5% pour les minimas salariaux, une revalorisation du panier à 12.10€ et une augmentation de 1.7% de la partie Trajet, Transport.

Le tour de table ne semblait pas faire l'unanimité, ces généreux contributeurs ont "revus leur copie" avec comme deuxième proposition à 2.8% pour les minimas, 12.15€ pour

le panier et une augmentation de 2.5% pour le trajet et le transport.

Une dernière proposition sortie du chapeau de nos rois de l'illusionnisme, soumise à la signature d'OS représentative, à la hauteur de 3% pour les minimas, et toujours 12.15€ pour le panier et 2.5% pour le trajet et le transport, lamentable....

Pour rappel ces grilles sont la base pour les petites entreprises, mais non pour les grands groupes. Que devons-nous penser de la reconnaissance des salariés du TP par ces dirigeants totalement déconnectés de la réalité.

Nos salaires n'évoluent pas, nos métiers perdent en attractivité, la pénibilité et nos conditions de travail se dégradent et nous payons un lourd tribut au capitalisme puisque chaque jour travaillé meurt un salarié de nos professions.

Les salariés du TP et plus largement du BTP ont toujours été présent même pendant le confinement ou la "sauvegarde de l'économie" passait par la continuité de certaines activités essentielles...

Ce simulacre de négociation doit nous faire prendre conscience que sans un vrai rapport de force et sans l'intervention massive des salariés nous aurons du mal à faire plier ces financiers.

Par **Jean Louis KOZIK**

H pour Histoire

La chronique de Christian LANGEAIS

Le développement de l'activité de la CGT en 1919

Quand la petite histoire rejoint la Grande !

Les militants que nous avons cités dans le numéro de décembre 2021, vont contribuer à développer la propagande dans les milieux ouvriers afin de persuader les travailleurs calvadosiens de prendre leur carte syndicale. Le recrutement est massif et si les conditions déjà évoquées ont leur importance, le résultat positif des premières grèves est à prendre largement en considération. En effet, très vite la CGT parvient à mener des grèves utiles et efficaces, grâce à son sens de la direction et de la responsabilité. Par exemple, les ouvriers de la SMN qui se sont mis en grève au lendemain de l'armistice obtiennent, au terme d'une semaine d'arrêt de travail, l'indemnité de vie chère réclamée.

Les archives du Calvados contiennent des informations sur le déroulement de ces grèves, comme le dictionnaire biographique du mouvement ouvrier, mouvement social, des présentations des militants dont nous citons les noms (accessibles sur le site du Maitron).

Ce succès à la SMN, auxquels viennent s'en ajouter d'autres dans de plus petites entreprises, montre aux ouvriers du Calvados, un département sans tradition syndicaliste (environ 900 syndiqués en 1914) que l'adhésion à la CGT n'est pas seulement le fruit d'une réflexion idéologique mais le moyen d'avancées sociales, que se syndiquer n'est pas se marginaliser.

La progression des effectifs de la CGT est extrêmement rapide. D'environ 4000 fin 1918, les syndicats regroupent près de 13000 membres fin 1919. 46 syndicats dont 12 syndicats cheminots, sont affiliés à la CGT fin 1919 contre une quinzaine en 1918.

Dans les chemins de fer, pour un effectif de 5760 cheminots, 3122 sont syndiqués soit 54 %.

Dans la métallurgie, pour 8360 ouvrier, 3137 sont syndiqués soit 36% ...

Le taux de syndicalisation est important dans le textile, le bâtiment, les docks et les mines, c'est-à-dire là où existent les grandes concentrations de salariés. Or le tissu industriel calvadosien est majoritairement constitué de petites unités de production. Dans ces petites unités la proximité des salariés avec les patrons hostiles aux syndicats rend leur organisation plus difficile et source de répressions.

Dans les grèves de 1919, les cheminots, non directement mais par l'action de leurs dirigeants jouent un rôle important. A Caen le conducteur de locomotive Eugene Boisjoly, Emile Escabasse que nous connaissons déjà, sont à l'origine de la création comme d'autres cheminots, des Union locales de Lisieux et Honfleur.

Les métallurgistes jouent également un rôle majeur en se trouvant à la pointe des luttes ouvrières de l'immédiate après guerre. Le vaste complexe formé par la SMN et les Chantiers navals (CNF) (sur le site actuel de RVI) est un foyer de mobilisations syndicales. En juin 1919, les ouvriers des deux entreprises sont en grève pour obtenir l'application immédiate de la loi des huit heures dans la métallurgie.

En août 1919, la quasi-totalité des ouvriers des Chantiers navals cessent le travail pendant près d'un mois pour une augmentation de salaire. La direction, après s'être fermement opposé à toute

négociation se décide à des concessions que les grévistes jugent insuffisantes. Ils poursuivent la lutte, aidés par le syndicat qui organise des « soupes communistes » et essaie de trouver des emplois temporaires à chacun des grévistes. La direction accepte finalement de céder partiellement aux revendications.

Cette grève montre bien les moyens dont disposent désormais, avec leurs syndicats, une partie des ouvriers du Calvados. Qu'ils s'agissent des arguments à faire valoir, la possibilité de les exprimer, l'organisation de leur bataille revendicative comme de la solidarité.

En revanche, à Dives, la grande usine électrométallurgique, 1200 ouvriers, la plupart d'origine locale, l'échec d'une grève en 1906, contribue vraisemblablement, pour l'instant, à une modération de la mobilisation.

Dans les mines, le mot d'ordre de grève du 16 juin 1919 de la Fédération CGT du sous-sol, trouve écho à Gouvix qui reprend le travail le 23, alors que ceux de Soumont et de Saint-André sur Orne poursuivent la lutte jusqu'au 7 juillet. Ceux de Saint-Rémy et de May-sur-Orne ne retournent à la mine qu'au mot d'ordre de reprise fédéral du 15 juillet.

Dans le textile, les grèves sont également nombreuses mais de nature différentes dans le Bocage (Vire, Condé-sur-Noireau) qu'à Lisieux. Dans le Bocage, elles sont souvent spontanées, sans véritable encadrement syndical, alors qu'à Lisieux, le syndicat, fort de la moitié environ des 1500 ouvriers des différents sites joue un rôle essentiel dans le déclenchement d'un « grève générale » de toutes les entreprises de l'agglomération. Cette grève est à la fois consécutive au renvoi d'un syndicaliste et à un besoin d'augmentation des salaires. Satisfaction est donnée aux salariés sur les deux points.

D'autres corporations prennent également part au mouvement social de 1919 tels les dockers et les ouvriers du bâtiment, notamment à Honfleur.

En revanche, d'autre secteurs, le bois, l'agro-alimentaire, dont le personnel souvent d'origine rurale est « soumis totalement aux patrons, comme s'ils détenaient un pouvoir de droit divin » restent pour l'instant dans l'expectative.

A suivre en février 2022 « le mouvement ouvrier se transforme, s'organise, prend conscience de sa force »

Pour en savoir davantage : « La naissance du mouvement ouvrier bas-normand à la fin du 19^e siècle » de Jean Quellien, Annales de Normandie 1983 (disponible sur internet) ; et le livre de Pierre Coftier « l'éveil du mouvement ouvrier, 1789-1919, dans le Calvados ». Editions Cahiers du temps 2003.



LES SPÉCIALISTES DE L'ÉCONOMIE SOCIALE



35 ANS D'EXPÉRIENCE

auprès des CSE.
Spécialiste des Organisations Syndicales,
présent auprès de plus
de 40 Fédérations,
UD, UL et Comités Régionaux.

- Expertises Comptables
- Formations
- Commissariat aux comptes

**40 EXPERTS
QUI VOUS SONT PROCHES**

CO·EX·co

VOS CONTACTS

COEXCO PARIS

11 rue des Immeubles Industriels - CS 41132
75543 PARIS CEDEX 11
01 43 73 90 79

COEXCO AMIENS

53-55 avenue d'Italie - CS 60453
80094 AMIENS CEDEX 3
03 22 53 27 47

vouzoulias@coexco.com - rouzoulias@coexco.com